

## Le lobbying sur les politiques agricoles à l'échelle européenne

Défini de manière large comme une action d'influence sur un processus de décision politique, le lobbying est courant et institutionnalisé dans l'élaboration des politiques agricoles européennes. Cette note s'intéresse à son fonctionnement et aux acteurs qu'il implique, en explicitant leurs profils, ressources, outils et modes d'action. Elle montre que le lobbying est exercé autant par les représentants des fédérations de syndicats agricoles que par ceux des organisations non gouvernementales (ONG) ou des associations. Il mobilise des acteurs aux profils similaires, ayant des carrières internationales et spécialistes du fonctionnement de l'Union européenne. Ils utilisent un répertoire d'outils spécifiques, allant des négociations officielles aux rencontres officieuses, en passant par le recours à l'expertise.

Depuis la création de la Politique agricole commune (PAC) en 1962, l'Union européenne (UE) et Bruxelles sont des lieux majeurs d'élaboration des politiques relatives à l'agriculture. Faisant intervenir l'exécutif européen, les représentants des États membres et les eurodéputés, le processus de gestion des affaires publiques y prend la forme d'une gouvernance ouverte, plus large que les gouvernements institutionnels habituels. Il repose sur la prise en compte des intérêts et demandes de nombreux acteurs publics et privés, et donne une place importante au lobbying.

Celui-ci est défini comme un ensemble d'actions d'influence sur un processus de décision politique, exercées par les représentants de groupes organisés (entreprises, associations, syndicats, ONG, etc.) auprès des acteurs politico-administratifs en vue de promouvoir ou défendre leurs intérêts particuliers<sup>1</sup>. De manière stricte, en science politique, il désigne le recours à des intermédiaires spécialistes de l'influence (cabinets de lobbying), rémunérés pour exercer une pression sur des décideurs politiques. La conception anglo-saxonne extensive du lobbying recouvre un ensemble encore plus large d'interactions, formelles ou informelles, entre acteurs publics et privés, pouvant aussi être exercées directement par un groupe d'intérêt ou par un groupe de pression. À l'échelle européenne, ces pratiques sont généralisées<sup>2</sup>. Le lobbying relatif à l'agriculture y est ancien, courant et institutionnalisé. Il n'est pas propre aux secteurs agricole et alimentaire mais concerne aussi les intérêts industriels, environnementaux, énergétiques, etc.

Cette note analyse le rôle joué par le lobbying dans les processus de décision relatifs aux politiques agricoles de l'UE et elle explicite les logiques qui le

sous-tendent. À rebours d'une perception normative et journalistique du lobbying comme activité opaque et discrète, il s'agit là d'un mode d'action habituel et légitime dans l'élaboration des politiques européennes, fonctionnant selon des modalités et des règles établies. Nous retenons la définition la plus large du lobbying, qui inclut les actions de l'ensemble des représentants des systèmes agricoles et alimentaires, de l'amont à l'aval des chaînes de valeur, jusqu'au consommateur. Par ailleurs, nous nous intéressons aux processus institutionnalisés de lobbying, et les modalités informelles et officieuses (ex. intimidation, corruption, menaces), difficiles à documenter, ne sont pas abordées.

La première partie retrace l'histoire du lobbying sur les politiques agricoles à Bruxelles et répertorie les acteurs concernés. La partie suivante s'intéresse aux espaces et aux moments clés d'intervention des lobbys, à leurs outils et modes d'action. Enfin, la dernière porte sur les ressources financières, humaines mais aussi sociales et symboliques, des lobbyistes, ainsi que sur leurs trajectoires et leurs profils.

### 1 - Le lobbying : un mode d'action ordinaire à l'échelle européenne

#### Gouvernance européenne et lobbying

Le lobbying, officiellement reconnu<sup>3</sup> par les institutions européennes depuis les années 2000<sup>4</sup>, vise à défendre les intérêts et demandes de différents groupes sociaux et secteurs d'activités dans l'élaboration des décisions politiques. Pour la Commission européenne, il permet de prendre en compte les positions des parties prenantes, dans le but de faciliter l'atteinte d'un consensus en amont d'un processus

législatif, et de prévenir des conflits ouverts. Présentée par certains comme un mode de décision neutre, dépolitisé et démocratique<sup>5</sup>, la gouvernance européenne est perçue par d'autres comme un processus décisionnel « techniciste », faisant primer des intérêts privés<sup>6</sup>.

Associés à l'intégration européenne dès les années 1950, les lobbys et groupes de pression ont pris de l'importance avec le développement de l'administration et de l'espace économique européens. Un marché de la représentation d'intérêts a émergé, l'échelle européenne devenant incon-

1. Kerléo J.-F., (dir.), 2020, *Le lobbying. Influence, contrôle et légitimité des représentants d'intérêts*, LGDJ.

2. Michel H., (dir.), 2005, *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne. Trajectoires, formations et pratiques des représentants d'intérêts*, Presses universitaires de Strasbourg.

3. Les activités de représentation d'intérêts sont officiellement désignées par les institutions européennes par le terme de « lobbying » à partir des années 2000. Elles sont progressivement reconnues par :

- le *Traité sur l'Union européenne* de 1992, qui acte l'importance des consultations et du dialogue avec les associations représentatives et la société civile ;

- le *Livre blanc sur la « nouvelle gouvernance européenne »* de 2001 ;

- *l'Initiative européenne pour la transparence* de 2005, qui vise à encadrer les activités de lobbying ;

- la création de divers registres de transparence pour les lobbys.

4. Kerléo J.-F., *op. cit.*

5. Aldrin P., Hubé N., 2016, « L'Union européenne, une démocratie de stakeholders. Des laboratoires du participationnisme à l'expérimentation démocratique », *Gouvernement et action publique*, 5(2), p. 125-152.

6. Pitseys J., 2010, « *Le concept de gouvernance* », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 65(2), p. 207-228.

turnable pour les entreprises<sup>7</sup>. Les lobbyistes se sont professionnalisés, tandis que les institutions sont devenues plus dépendantes de leur expertise, à mesure que leurs compétences juridiques et normatives s'étendaient. Le lobbying s'est progressivement généralisé, comme mode d'interaction et de production des politiques entre l'administration européenne et les intérêts privés.

Ces activités ont été codifiées avec la création, en 1995, d'un registre pour les lobbyistes ayant accès au Parlement européen, puis en 2008 d'un registre de transparence par la Commission européenne, répertoriant les organisations et individus exerçant des activités de lobbying. Ces plateformes ont fusionné, en 2011, en un [registre unique](#) pour toutes les institutions européennes. Le dernier [accord interinstitutionnel de 2021](#), qui régit ce dernier, définit les activités concernées, le type d'informations devant être communiquées par les lobbys, ainsi qu'un code de conduite et une procédure de plaintes et signalements. Le lobbying est donc aujourd'hui perçu comme légitime et ordinaire à Bruxelles. Il intervient à toutes les étapes du processus législatif, loin d'une vision normative ou journalistique l'associant à une activité opaque et discrète. Le lobbying constitue une forme de participation politique indirecte, permettant d'intégrer les intérêts des parties prenantes au processus décisionnel, dans la mesure du respect des règles éthiques et de transparence.

## Les lobbys européens sur les politiques agricoles

Les activités de lobbying recouvrent une diversité d'organisations et d'individus aux intérêts et aux ressources variés (tableau 1). Les intérêts économiques coexistent avec des intérêts sociaux, environnementaux, culturels, etc., qui bien qu'historiquement moins influents et structurés, sont aujourd'hui souvent tout aussi organisés. Parmi les 14 000 organismes exerçant du lobbying, inscrits au registre de transparence de l'UE en 2024, figurent presque autant d'ONG que d'entreprises privées (3 800 dans chaque catégorie), et près de 30 % représentent des intérêts non commerciaux.

Les organisations nationales sont souvent regroupées à Bruxelles en fédérations sectorielles transnationales, auxquelles les activités de lobbying sont déléguées. Elles disposent de cellules internes de lobbying, spécialistes des procédures législatives européennes et de l'exercice d'influence. Les organismes les plus influents multiplient les canaux de lobbying en combinant la représentation d'intérêts *via* ces fédérations sectorielles, *via* un groupement intersectoriel, *via* des cabinets de lobbying, et en propre.

Comme les organismes privés, les *think tanks*, centres de recherche et universités disposent aussi d'équipes chargées de promouvoir leurs idées et intérêts auprès des institutions. Par exemple, le *think tank* Institut Jacques Delors était la 11<sup>e</sup> entité française déclarant les plus importantes dépenses de lobbying à Bruxelles en 2017 (entre 1 et 1,4 M€), d'après Lobby Facts.

Ces organismes disposent de marges de manœuvre différentes selon leur budget, leur ancienneté, leur champ d'intervention et les relations qu'elles entretiennent avec les institutions. Dans l'ensemble, les grands groupes

Tableau 1 - Différentes catégories et exemples de lobbys européens sur l'agriculture et l'alimentation

Types de lobbys	Exemples d'organisations possédant des équipes de lobbying
Fédérations transnationales de syndicats et d'organisations professionnelles agricoles	Comité des organisations professionnelles agricoles (Copa) Confédération générale des coopératives agricoles de l'UE (Cogeca) Coordination européenne Via Campesina (EVCV) Représentants de l'agriculture biologique <i>IFOAM Organics Europe</i>
Fédérations européennes d'associations ou d'ONG	Bureau européen de l'environnement (BEE) Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) Défenseurs du bien-être animal <i>Eurogroup for Animals</i>
Fédérations d'entreprises ou d'industries liées aux secteurs agricoles et agroalimentaires	Représentants de l'industrie agroalimentaire <i>FoodDrinkEurope</i> Fédération européenne du commerce de détail et de gros Représentants de la restauration collective <i>FoodServiceEurope</i> Représentants des secteurs des semences, engrais, pesticides, emballages, machinisme, biocarburants, méthanisation, agrivoltaïsme, etc.
Groupes de lobbying intersectoriels	Lobby patronal <i>Business Europe</i> , comprenant notamment le MEDEF <i>European Round Table of Industrialists</i> (ERT), dont sont membres Heineken, Nestlé, etc.
Cabinets de lobbying, d'avocats et de conseil	Cabinets de lobbying spécialisés sur l'agriculture et l'alimentation (ex. Acumen Public Affairs, Rud Pedersen Public Affairs) Sections dédiées aux politiques agricoles et alimentaires de grands cabinets de conseil généralistes (ex. FleishmanHillard, PwC, Deloitte, EY)
<i>Think tanks</i> , fondations, universités, centres de recherche	<i>Think tank Institute for European Environmental Policy</i> (IEEP) <i>European Foundations for Sustainable Agriculture and Food</i> Université de Wageningen <i>Think tank Europe Jacques Delors</i>

Source : autrice

agro-chimiques (ex. Syngenta, Bayer) sont les plus influents grâce à des réseaux étendus et d'importantes capacités financières. Au fil de l'intégration européenne, les institutions ont valorisé différents types d'acteurs et partenaires. Jusque dans les années 1980, les représentants des syndicats agricoles majoritaires jouissaient d'un accès privilégié aux institutions, notamment à la DG AGRI<sup>8</sup>. À partir de 1985, des fédérations d'associations spécialisées (ex. Confédération internationale des betteraviers européens) sont apparues. Elles ont apporté une expertise spécifique à certaines filières, et des prises de positions parfois différentes de celles des syndicats majoritaires. Ce renforcement de la représentation politique de secteurs agricoles spécifiques, plutôt que de la profession dans son ensemble, a été désigné par Marie Hrabanski comme une « filiarisation de la représentation »<sup>9</sup>. Celle-ci a notamment émergé à mesure que différentes politiques se sont autonomisées (ex. émergence d'Organisations communes des marchés (OCM) propres à certaines filières telles que la vitiviniculture, le sucre, etc.). Les syndicats majoritaires ont aussi été fragilisés par l'arrivée d'autres groupes (ex. ONG environnementales) et l'implication d'autres directions de la Commission (ex. DG SANTE, ENV) dans la gouvernance agricole. Par exemple, la Commission européenne a incité financièrement à la création de l'ONG Bureau européen de l'environnement (BEE) et de l'association Bureau européen des consommateurs (BEUC), pour disposer d'interlocuteurs capables de représenter les intérêts environnementaux et des consommateurs, afin de l'aider à appréhender ces nouveaux champs de compétence au moment de leur émergence à l'échelle européenne.

## 2 - Le répertoire d'action du lobbying

### Étapes clés et espaces du lobbying agricole européen

Le lobbying agricole européen s'exerce auprès des trois principales institutions – Commission, Conseil, Parlement – et des agences et opérateurs qui leur sont rattachés. Si les lobbys tentent de façonner les normes administratives et réglementaires en leur faveur ou de capter des ressources (ex. subventions, aides), les acteurs politico-administratifs ont également un intérêt à ces échanges : facilitation de leur travail avec des dossiers préconstruits ou amendements « clés en main », recueil d'expertises, accélération des processus de décision, etc. Dans l'ensemble, les interactions avec les lobbys contribuent à la stratégie de légitimation des institutions, fondée sur la prise en compte et la représentation de la société civile.

Le répertoire d'action du lobbying comporte des registres variés. Quatre peuvent notamment être distingués : la négociation et la consultation, le recours à l'expertise, la protestation, la judiciarisation (i.e. recours au pouvoir judiciaire)<sup>10</sup>. Si les lobbys

7. Laurens S., 2015, *Les courtiers du capitalisme, Milieux d'affaires et bureaucraties à Bruxelles*, Agone.

8. Hrabanski M., 2011, « *Les groupes d'experts de la DG agri : diversité des usages de l'expertise et socialisation aux normes d'action publique de l'Union européenne* », *Politique européenne* 2011/3 n° 32, p. 99-123.

9. Hrabanski M., 2010, « *Le syndicalisme agricole européen : vers une disjonction entre les organisations professionnelles et les associations spécialisées ?* », *Économie rurale* 2010/3 n° 317, p. 17-26.

10. Saurugger S., 2017, « Les groupes d'intérêt et l'Union européenne », in Costa O. et Mérand F. (dir.) *Études européennes*. Bruylant, p. 173-204.

utilisent la protestation ([manifestations d'agriculteurs](#) devant les institutions) et la judiciarisation (ex. action en justice contre la proposition de [directive Omnibus](#) en avril 2025), les deux premiers types d'outils sont généralement privilégiés.

Les lobbys participent aux négociations officielles à certains moments clés du processus législatif, notamment en amont d'une proposition de texte *via* la consultation publique écrite de la Commission, ou *via* des rencontres formelles (ex. avec la DG rédigeant une première version) (figure 1). Ces interventions auprès de la Commission, qui a l'initiative législative, leur permettent d'avoir un impact significatif sur le cadrage et le contenu d'un texte (notes de position, propositions de rédactions, etc.). Elles permettent aussi d'entretenir des liens avec certains membres clés des institutions et d'obtenir des informations en avant-première.

De nombreuses rencontres s'effectuent aussi de façon informelle et officieuse. Par exemple, le média indépendant DeSmog a enquêté sur le lobbying exercé auprès du Parti populaire européen (PPE), suite au lancement de la stratégie « de la ferme à la table » en 2020. Une rencontre sur six n'aurait pas été déclarée sur le site du Parlement européen ou dans les registres officiels de réunions, et 20 % des lobbys n'auraient pas été inscrits au registre de transparence<sup>11</sup>. Les interactions entre lobbyistes et fonctionnaires européens ont alors lieu dans des contextes informels (bars, restaurants, etc.) ou des événements de mise en réseau (soirées « *networking* », « *afterwork* », forums, etc.). Les établissements de la place du Luxembourg, face au Parlement européen, sont des lieux majeurs de ce lobbying informel. S'y déroulent les jeudis soir des rencontres au-delà des frontières institutionnelles<sup>12</sup>. À cela s'ajoutent les nombreux lieux d'entre-soi qui caractérisent la « bulle bruxelloise » (salles de sport, écoles, clubs, etc.).

Le lobbying s'exerce également tout au long des lectures des textes par le Parlement et le Conseil, puis lors de la rédaction des actes délégués et d'exécution par la Commission. Le Parlement et le Conseil ne pouvant amender ces actes, les lobbys rencontrent les experts des comités qui les rédigent. Ces espaces sont importants car des décisions clés sont repoussées vers ces actes secondaires, pour favoriser l'adoption rapide d'un texte. Ainsi, le [règlement encadrant les réductions d'émissions et le stockage de carbone par l'agriculture](#) a été adopté en repoussant vers des actes délégués la liste des méthodes de certification applicables pour les activités agricoles<sup>13</sup>. Autre exemple, le [règlement sur la taxe carbone aux frontières de l'UE](#) prévoit que la Commission puisse l'étendre par actes délégués à d'autres produits et marchandises.

### Usages de l'expertise et division du travail des lobbyistes

Dans le répertoire d'action des lobbyistes, l'expertise est particulièrement utilisée pour défendre des intérêts, présentés sous une forme objectivée, sur le registre scientifique qui est valorisé par les institutions<sup>14</sup>. L'expertise sert ainsi à éviter le recours à des argumentaires politiques<sup>15</sup>. Par exemple, au sein des groupes consultatifs de la Commission, le secteur du sucre convertit des questions politiques (son opposition à la politique de la DG AGR relative aux excédents de sucre) en débats techniques *via* une rhétorique

Figure 1 - Les moments clés d'intervention des lobbys agricoles dans le processus législatif européen : l'exemple de la [Directive sur la surveillance des sols de 2022 à 2025](#)



scientifique (ex. calculs et langage économique précis)<sup>16</sup>. Pour étayer leurs points de vue, certains lobbys financent même des études scientifiques ou à caractère scientifique. Ainsi, pour examiner les demandes de réautorisation du glyphosate, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) se sont fondées sur des données transmises par les industriels commercialisant ce produit, notamment des études scientifiques qu'ils avaient commandées, et qui sont contestées par d'autres chercheurs<sup>17</sup>.

Les lobbys liés à l'agriculture délèguent certaines activités à des cabinets de conseil et à des médias spécialisés. Ces derniers se sont insérés dans la division du travail de représentation d'intérêts entre institutions et groupes de pression, en utilisant leurs expertises et leurs réseaux pour réaliser des tâches auparavant accomplies par les lobbys eux-mêmes, se rendant ainsi incontournables. Ces cabinets vendent des prestations sous forme de stratégies de plaidoyer, d'argumentaires politiques, de listes de députés ou de fonctionnaires clés, etc. Les médias spécialisés (Contexte, Agra Europe, etc.) produisent des briefings quotidiens sur l'actualité politique et législative de l'UE. Politico Europe propose un abonnement payant à une rubrique « agriculture et alimentation », qui permet d'obtenir des documents (ex. brouillon de directive), des cartographies d'acteurs ou des synthèses opérationnelles sur un projet législatif. Ce média a ainsi pris en charge des tâches auparavant réalisées par les lobbys. Il propose même à ses clients de parrainer des articles pour défendre leurs intérêts, et organise des événements réunissant le secteur privé et l'administration, agissant comme un entremetteur<sup>18</sup>.

### Quel lobbying européen sur les politiques agricoles demain ?

Si la tendance à la renationalisation de la PAC se poursuit, le lobbying pourrait être renforcé à l'échelle des États membres. L'organisation des lobbys en fédérations transnationales serait alors remise en question, ainsi que la force de frappe associée à la centralisation des positions à Bruxelles. L'émergence de coalitions régionales en fonction d'enjeux agricoles communs peut aussi être imaginée (ex. éco-régime spécifique à une région de l'UE), créant de nouveaux espaces de lobbying.

L'adhésion à l'UE de pays avec un potentiel agricole significatif (ex. Ukraine, Turquie, Balkans occiden-

taux) modifierait la politique agricole (système de paiements à l'hectare, distribution des aides, standards environnementaux, etc.). L'équilibre des votes à la majorité qualifiée au Conseil serait impacté, donnant un poids important aux nouveaux entrants très peuplés. L'arrivée de nouveaux lobbys modifierait l'équilibre des positions et introduirait de nouvelles problématiques et revendications.

Une réforme institutionnelle accordant davantage de pouvoir au Parlement européen, notamment l'initiative législative, pourrait à l'avenir déplacer une partie des activités de lobbying de la Commission vers cette institution. La recherche de davantage de transparence pourrait conduire les institutions et agences européennes à systématiser l'intégration d'avis scientifiques indépendants dans le processus législatif, ou à se doter de capacités d'enquête propres pour réduire la dépendance aux données fournies par les lobbys.

### 3- Les ressources des lobbyistes sur l'agriculture et l'alimentation

#### Les dépenses de lobbying

Au minimum 1,5 milliard d'euros seraient dépensés chaque année dans le lobbying à Bruxelles, tous secteurs confondus, ces dépenses ayant augmenté de 33 % depuis 2020. D'après [une enquête](#) menée début 2025, fondée sur des montants déclarés et

11. Carlile C., 2023, « [Meetings Blitz Between Big Ag and Anti-Green Lawmakers in Europe](#) », *DeSmog*.

12. Lundy D., 2017, [Lobby Planet Bruxelles. Petit guide de la lobbycratie à Bruxelles](#), Corporate Europe Observatory, Observatoire des multinationales.

13. Hubert A., 2023, « [L'acte délégué, outil tendance mais controversé de la fabrique européenne de la loi](#) », *Contexte*.

14. Baisnée O., Smith A., 2006, « Pour une sociologie de l'apolitique : acteurs, interactions et représentations au cœur du gouvernement de l'Union européenne », in Cohen A., *Les formes de l'activité politique*, PUF.

15. Robert C., 2003, « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, 2003/3 n° 11, p. 57-78.

16. Hrabanski M., 2011, op. cit.

17. Laurens S., 2023, [Le glyphosate, révélateur de l'influence des lobbys industriels sur la « science réglementaire »](#), *The Conversation*.

18. Crozier M., Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Éditions du Seuil.

Tableau 2 - Sociographie de deux principaux lobbys agricoles et environnementaux européens

Lobby	Nombre de lobbyistes étudié	Nombre moyen de langues parlées	Expérience professionnelle : nombre moyen de pays	Expérience dans les institutions européennes	Expérience dans une institution politico-administrative nationale	Niveau d'études (détenteurs de 2 diplômes de niveau bac+5)	Domaine d'études (études en science politique, droit, économie)
Copa-Cogeca	21	3,9	3,5	62 %	19 %	21 %	89 %
Bureau Européen de l'Environnement	15	4,2	4,2	40 %	33 %	53 %	66 %

Source : autrice, d'après LinkedIn

souvent sous-estimés, le secteur de l'agro-industrie et des produits chimiques est le 4<sup>e</sup> le plus dépensier en la matière (45 M€ en 2024, après les secteurs des technologies, des banques/finance et de l'énergie), notamment porté par Bayer, le Conseil des industries chimiques européennes (CEFIC) et le fabricant de produits chimiques BASF. Le secteur alimentaire se situe à la 12<sup>e</sup> place (4,75 M€), mené par McDonalds, l'Association néerlandaise de l'industrie avicole, et le groupe de distributeurs et de vente au détail Schwarz, propriétaire de Lidl. Les dépenses de lobbying liées à l'agriculture et à l'alimentation déclarées dans le registre de transparence sont largement en-dessous de la réalité, au regard des activités d'influence constatées. Par exemple, en 2020, l'ONG BEE déclarait plus de 7,3 M€ de dépenses de lobbying pour 221 rencontres « de haut niveau » depuis 2014 et 32 lobbyistes impliqués, tandis que le Copa-Cogeca déclarait des dépenses largement inférieures (1,6 M€) pour 530 rencontres et 36 lobbyistes.

### Une importante dotation en capital européen des lobbyistes sur l'agriculture

Au sein de l'espace institutionnel européen, le pouvoir des acteurs est conditionné par la détention d'un capital européen spécifique : profil international, expérience au sein des institutions, carrière, position sociale, etc.<sup>19</sup>. Les fonctionnaires européens y sont en position dominante, en raison de leur forte intégration aux lieux de décision, de leur détention de ressources sociales internationales et de leur expérience longue dans les affaires européennes. Dans cet écosystème, l'influence d'un lobby se mesure moins à ses capacités financières qu'à sa position par rapport aux institutions, et aux relations qu'il parvient à nouer et entretenir avec elles, grâce à ses ressources sociales et symboliques. Les lobbyistes européens qui mènent des actions d'influence sur les politiques agricoles (ex. entreprises, associations, syndicats, ONG) disposent de profils et de ressources similaires aux fonctionnaires. Cette ressemblance les rapproche d'eux comme « permanents » de ce champ (longévité de l'expérience, réseau relationnel fourni, maîtrise de plusieurs langues, expertise, etc.)<sup>20</sup>. Leur intégration dans cet espace relativement clos et homogène participe de leur socialisation européenne. Ils côtoient presque quotidiennement les fonctionnaires et députés européens, dans un cadre professionnel, social, mais aussi privé et familial. Par ces biais ils acquièrent une maîtrise des règles et des codes institutionnels, et intègrent les normes d'action publique spécifiques de l'UE. Fonctionnaires européens et lobbyistes partagent ainsi le même langage, les

mêmes savoir-faire et savoir-être, ont des compétences et des codes communs.

L'analyse du profil des salariés du Copa-Cogeca et du BEE, en charge d'activités de lobbying au nom de leurs membres, confirme leur position de « professionnels de l'Europe » (tableau 2)<sup>21</sup>. Ils disposent d'importantes ressources internationales, notamment de réseaux à l'étranger noués lors de leurs études ou d'expériences professionnelles. Ils parlent en moyenne 4 langues. Leur formation et leur carrière sont internationales, avec une expérience dans 3,5 pays différents en moyenne pour le Copa-Cogeca et 4,2 pays pour le BEE, allant jusqu'à 7 pays. S'y ajoute un niveau d'étude élevé : tous les lobbyistes sont détenteurs d'au moins un diplôme de niveau bac+5 et plus de la moitié des lobbyistes du BEE en détiennent deux. Leur formation s'est effectuée dans des universités (Harvard, etc.) ou établissements (Sciences Po) prestigieux.

Le profil de ces lobbyistes est davantage celui de généralistes des affaires publiques européennes que de techniciens ou de militants<sup>22</sup>. Une majorité a fait des études dans les affaires européennes, le droit européen, les relations internationales, la science politique ou l'économie, plutôt que dans des disciplines techniques (agronomie, sciences de l'environnement, etc.), ce qui témoigne de leur détention de ressources proprement européennes. Enfin, la proximité sociale entre ces lobbyistes et les fonctionnaires européens est renforcée par leurs nombreuses expériences au sein des institutions, confirmant la perméabilité entre ces ensembles d'acteurs. 62 % des membres du Copa-Cogeca exerçant des activités de lobbying et 40 % de ceux du BEE ont travaillé dans une institution européenne avant de rejoindre leur organisation. Ces expériences ont été l'occasion de développer leurs connaissances et leurs compétences sur l'administration européenne et les logiques bureaucratiques, ressources qu'ils ont pu réinvestir dans la défense d'intérêts privés (procédures, langage, réseaux, normes administratives, etc.)<sup>23</sup>.

\*

Le lobbying, au sens large, peut être défini comme un ensemble d'actions d'influence, plus ou moins formelles, exercées par les représentants de groupes organisés (entreprises, associations, syndicats, ONG, etc.) auprès des acteurs politico-administratifs, en vue de promouvoir ou défendre des intérêts particuliers. Il s'agit d'un mode d'action courant et institutionnalisé, à l'échelle européenne, sur les questions relatives à l'agriculture et à l'alimentation. Il contribue au processus législatif européen en

permettant d'intégrer les intérêts d'un ensemble de parties prenantes. Malgré des marges de manœuvre et des niveaux d'influence variables, il concerne autant les représentants des syndicats agricoles que ceux des ONG environnementales, des associations de défense des consommateurs ou des industries agroalimentaires, des semences et des pesticides. Ces acteurs recourent à différents registres et outils pour promouvoir leurs intérêts : consultation, négociation, production d'expertise, etc.

Au-delà des ressources financières, les ressources sociales et symboliques sont les plus importantes, au sein de l'espace européen, pour mettre en œuvre des actions de lobbying. Ainsi, les lobbyistes liés à l'agriculture font partie d'une élite socialisée à l'Europe, ils détiennent les mêmes savoirs et maîtrisent les mêmes codes que le personnel politico-administratif européen. Leur culture des affaires européennes et leur connaissance très fine d'un secteur spécialisé les placent en position d'intermédiaires, voire d'interprètes entre différents mondes sociaux, leur conférant un rôle stratégique au sein de l'espace de pouvoir de l'UE.

Marie Martinez

Centre d'études et de prospective

19. Georgakakis D., 2012, *Le champ de l'Eurocratie. Une sociologie politique du personnel de l'UE*, Economica.

20. Georgakakis D., (dir.), 2002, *Les métiers de l'Europe politique. Acteurs et professionnalisations de l'Union européenne*, Presses universitaires de Strasbourg.

21. Analyse par l'autrice du profil LinkedIn de 21 lobbyistes du Copa-Cogeca et de 15 lobbyistes du BEE travaillant sur les questions agricoles, alimentaires, de biodiversité, d'eau, de sols, et sur les institutions et la gouvernance européennes.

22. Michon S., 2022, « Le lobbying dans l'espace des métiers de l'Europe. Une analyse relationnelle des auxiliaires de l'Europe politique », Beauvallet W., Robert C., Roullaud E., *EU Affairs: Sociologie des Lobbyistes Européens*, Peter Lang.

23. Laurens S., *op. cit.*

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté alimentaire**  
**Secrétariat Général**

Service de la statistique et de la prospective  
Centre d'études et de prospective

3 rue Barbet de Jouy  
75349 PARIS 07 SP

Sites Internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Vincent Marcus

**Rédacteur en chef : Bruno Héralte**  
**Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr**  
**Tél. : 01 49 55 85 75**

Composition : DESK ([www.desk53.com.fr](http://www.desk53.com.fr))  
Dépôt légal : À parution © 2026